

MAIRIE DE DOMARIN

2016/04/11 Conseil Municipal n° 4-2016

Séance du lundi 11 avril 2016 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, A. GARNIER, B. ALLARD, V. CHABERT-GRANGEON, D. BOUSQUET, C. GAGEY, G. MARQUET, D. SUPTIL

Pouvoirs : G. DREVET à D. SUPTIL, S. BARBERET à C. GAGEY, L. MILLARDET à B. ALLARD, F. PICARD-MASI à G. MARQUET, J. REYNAUD à A. GARNIER

Secrétariat : M. LACROUTE

Secrétaire de séance : Maurice GIROUD

- ➔ Procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- ➔ Décisions du Maire du 15 mars au 11 avril 2016 :
 - 18 mars 2016 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour l'installation d'un parafoudre à l'école maternelle et d'une gâche électrique à l'agence postale. Montant du devis 1 176,60 € TTC.
 - 22 mars 2016 : Acceptation du devis GARCIA ENERGY pour le remplacement bouteille de mélange chaufferie complexe sportif. Montant du devis 1 563,60 € TTC.
 - 22 mars 2016 : Commande d'un extincteur pour la bibliothèque. Montant du devis 137,88 € TTC.
 - 22 mars 2016 : Commande d'un écran de projection. Montant du devis 199 € TTC.
 - 24 mars 2016 : Acceptation du devis pour le contrôle et le relamping des courts de tennis. Montant du devis 3 399,84 € TTC.

→ **Délibérations :**

➤ **Subventions aux Associations d'intérêt local pour l'année 2016 :**

• ASD :	3 000 €
• Tennis-Club :	2 076 €
• Judo-club :	3 000 €
• Co Ainsi Danse :	2 508 €
• ACCA :	150 €
• Boule du Ruisseau :	600 €
• Tennis de Table :	704 €
• Amicale du Personnel :	500 €
	<hr/>
	12 538 €

Non votants : 3 (B. ALLARD, C. GAGEY et D. SUPTIL)

Votants : 12 Pour : 12

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention au Sou des Ecoles pour l'année 2016 :**

Proposition : 2 100 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subventions aux Associations d'intérêt général pour l'année 2016 :**

• La Croix Rouge :	200 €
• Donneurs de Sang :	100 €
• Syndicat d'élevage :	100 €
• Prévention Routière :	100 €
• Institut Médico Educatif :	150 €
• Centre Léon Bérard :	100 €
• Ligue contre le Cancer :	100 €
• AFIPAEIM :	150 €
• Centre Delphine Neyret :	200 €
• DDEN (Direction Départementale de l'Education Nationale) :	100 €
• AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques) :	100 €
• Bibliothèque Centre Hospitalier Pierre Oudot :	100 €
• Soleil de clowns :	100 €
	<hr/>
	1 600 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subventions exceptionnelles pour l'année 2016 :**

• Co Ainsi Danse (40 ans) :	640 €
• Peinture (Animation TAP) :	520 €
	<hr/>
	1 160 €

Non Votant : 1 (C. GAGEY)

Votants : 14 Pour : 14

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Somme prévisionnelle dédiée à la culture pour l'année 2016 :**

Il est proposé d'allouer un crédit maximum de 1 000 € pour les Associations organisant un évènement culturel.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Plan de financement Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 - Réaménagement de la sécurité des accès du groupe scolaire de Domarin :**

En complément de la délibération du 11 janvier 2016 concernant la demande de subvention au titre de la DETR, il nous est demandé de préciser le plan de financement complet de l'opération en indiquant les différentes aides sollicitées par rapport au coût estimatif des travaux de 330 000 € HT, soit :

- 20 % auprès du Département,
- 20 % au titre de la DETR,

le reste, soit 199 800 €, étant financé par un emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **SEMCODA - Modification des statuts :**

La Commune de Domarin est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 1 858 actions d'une valeur nominale de 16 €. La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le Conseil d'Administration de la SEMCODA envisage d'incorporer à ce capital les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Cette décision implique une modification des statuts de cette Société d'Economie Mixte et le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser son représentant à voter cette décision lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue en juin 2016.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **CAPI - Transfert de compétence « mobilier urbain lié au transport public de voyageurs » entre la CAPI et ses communes membres :**

Dans le cadre de sa compétence en matière d'organisation des transports urbains, la CAPI est amenée à déterminer les lieux d'implantation des abribus et de tous les éléments liés au confort et à l'information des usagers. Cette compétence, en matière d'acquisition et d'entretien des abribus, relève de plein droit des communes. S'agissant toutefois d'un complément indispensable à l'organisation des transports urbains de la CAPI, il est proposé que cette compétence lui soit transférée. Ce transfert n'entraîne aucun transfert de charge et sera donc financièrement neutre pour la Commune. La prise de compétence sera actée par arrêté préfectoral modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

➔ **Questions diverses :**

- A la suite de la présentation par les services de la CAPI de l'aménagement de l'avenue de la Ferronnière le 4 avril en municipale, il est prévu une réunion de réflexion sur le sujet entre Elus le lundi 25 avril 2016 à 20 heures en mairie.
- Remerciements de l'IMT de Grenoble (Institut des métiers et des Techniques) pour l'attribution d'une subvention.
- Remise à chacun de la lettre de Monsieur VALLINI, Secrétaire d'Etat au développement et à la Francophonie qui fait part de ses actions et préoccupations.
- La Commission temporaire « Quotient Familial » est en relation avec la Caisse d'Allocations Familiales et attend des éléments concrets pour envisager la mise en place des nouveaux tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2016.

**Fin de séance à 21h30
Maurice GIROUD,**